

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 26 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt six février à dix heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

Date de convocation : 18/02/2025.

PRÉSENTS : THOMAS Bernard, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANDON Laetitia, MICHON Isabelle, RICHIN Jean-Louis.

ABSENTS : BOUYON Daniel, DEVEDEUX Stéphanie, RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Cession de section de routes dans le cadre d'un transfert de domanialité entre le Département du Puy-de-Dôme et la commune (régularisation)
 - Suivi du projet Solaire dômes
 - Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025
 - Affectation des résultats 2025 sur l'exercice 2026
 - Nouvelle saisine du CST pour révision RIFSEEP
 - Tenue du bureau de vote pour le scrutin des élections municipales les 15 et 22 mars prochains
-

Le Procès-Verbal de la séance du 8 janvier 2026 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

- **Délibération n°07 : Cession de section de routes dans le cadre d'un transfert de domanialité entre le Département du Puy-de-Dôme et la commune (régularisation)**

Dans le cadre de la mise à jour du régime de priorité des carrefours entre les routes départementales et les voies adjacentes (routes départementales ou communales) sur l'ensemble du territoire de la commune de Verneugheol, en croisant les données routières de la commune et du département, une anomalie a été relevée au lieu dit « Teissonnières ».

Initialement, la route départementale D 565 transitait par le hameau de Teissonnières et la voirie communale passait devant les bâtiments agricoles implantés sur les parcelles G 22 – G 23 – G 24 et G 508.

Compte tenu des tableaux de recensement respectifs des voiries communales et départementales, les deux collectivités conviennent de régulariser la situation en réalisant une cession de sections de voirie via un transfert de domanialité.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que :

- la commune souhaite intégrer dans son domaine public routier communal la section de voirie départementale suivante : RD 565 transitant dans le hameau sur une longueur de 440 ml.
- la commune souhaite céder dans le domaine public routier départemental la section de voirie communale suivante : VC sur une longueur de 285 ml.

Ce transfert de domanialité entre les deux collectivités aura lieu, sous la forme d'une cession amiable, à titre gratuit et en l'état.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'intégration, dans son domaine public routier communal à titre gratuit et en l'état, sous la forme d'une cession amiable, de la section suivante :

- RD 565 du PR 5+341 au PR 5+781 - longueur de 440 ml - Teissonnières

APPROUVE la cession dans le domaine public routier départemental à titre gratuit et en l'état, sous la forme d'une cession amiable, de la section suivante :

- VC du PR 0+000 au PR 0+285 - longueur de 285 ml – Teissonnières

Suivi du projet Solaire Dômes : Le Conseil Municipal décide de faire appel au bureau de contrôle.

Approbation des comptes financiers Uniques et affectation des résultats

M. le Maire présente les comptes au Conseil Municipal sans procéder au vote car un dysfonctionnement informatique de la DGFIP ne permet pas d'avoir le retour du comptable. Le vote est donc reporté.

- **Délibération n°08 : Nouvelle saisine du CST pour révision du RIFSEEP**

M. le Maire indique que le CST a émis un avis défavorable au projet de délibération n°01/2026 prise lors de la dernière réunion ayant pour objet la mise en place du RIFSEEP pour le grade de rédacteur venant modifier la délibération 2020/063 instaurant le RIFSEEP.

En effet les représentants du personnel demandent de préciser d'un montant minimum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de saisir de nouveau le CST pour ajouter à la délibération 2020/063 une mise en place de RIFSEEP comme suit :

RÉDACTEURS TERRITORIAUX		MON-TANTS		ANNUELS IFSE	PLAFOND ANNUEL CIA	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS-FONCTIONS	MINI	MAXI	PLAFONDS INDICATIFS REGLEMENTAIRES	MINI	PLAFONDS ANNUELS CIA
Groupe 1	Secrétaires administratives des administrations de l'Etat	500	17480	17480	70	2380
Groupe 2	Secrétaires administratives des administrations de l'Etat	500	16015	16015	70	2185

Les autres modalités restent inchangées à la délibération.

Tenue du bureau de vote

Jean-Paul JARLETON 8h à 10h

Jean-Louis RICHIN 8h à 10h

Jean-Baptiste LEGOUEIX 10h à 13h

Georges LECLERC 10h à 12h

Jean-Louis RICHIN 13h à 14h

Isabelle MICHON 12h à 14h

Laetitia MANDON et Stéphanie DEVEDEUX 14h à 16h

Bernard THOMAS et Isabelle RICHARD 16h à 18h

Questions diverses

Subvention LEADER : voir si nouveau projet de petit patrimoine éligible à cette aide financière
ou panneau de signalisation du sentier découverte

Litige Barrier avec ONF : en cours